

Bachelier en marketing

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Management 1			
Code	ECMK1B06MNG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Raphaël FOGLIA (raphael.foglia@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette UE, l'étudiant va acquérir les bases du management en s'appuyant sur les différentes phases d'un projet et ses potentialités propres.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.2 Planifier les différentes étapes liées à l'élaboration du plan marketing

Acquis d'apprentissage visés

- Analyser un projet concret, en déduire les différentes composantes.
- Expliciter les différentes dimensions d'un projet
- Réaliser une grille de synthèse sur les éléments indispensables à la bonne réussite d'un projet.
- Créer un mini-projet personnel concret pertinent et le vendre devant un interlocuteur.
- réaliser une autoanalyse de sa manière d'être et de fonctionner
- identifier ses points forts et ses faiblesses dans diverses situations
- utiliser des outils pour connaître son mode de pensée pour mieux construire son argumentation
- comprendre sa façon de réagir à des situations de frustration
- développer une cohérence entre attitude et comportement
- développer et formuler un projet de vie professionnelle

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK1B06MNGA	Management de soi	12 h / 1 C
ECMK1B06MNGB	Management de projets	24 h / 2 C

Contenu

- Connaissance de soi
- Outils
- Projet de vie professionnelle
- analyse de toutes les phases d'un projet
- mise en avant des objectifs de chaque phase et leur importance dans le secteur marketing
- apport personnel et créatif
- analyse de projets, création d'un projet en équipe

Démarches d'apprentissage

Mises en situation (réflexion, échange...)
Autoévaluation
Autoanalyse
Construction progressive d'un dossier personnel

Séminaire de formation à la création de projet : contacts avec des entrepreneurs, participation à des activités, développement d'un projet.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement personnalisé

Sources et références

Dossier "Une foule d'idées pour développer des projets"

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dossier remis à chaque élève

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Prj = Projet(s), Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en

effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

En cas de changement de la situation sanitaire qui imposerait cours et examens en distanciel, la note finale pour cette activité se composerait exclusivement des notes intermédiaires obtenues par l'étudiant pour les exercices.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).